

SUPER TERRENO

Primaire / antirouille

Sur PVC, aluminium galvanisé etc. ...



DEFINITION / DESTINATION

Primaire mono-composant, antirouille, applicable sur tout type de supports où il est nécessaire d'avoir une bonne accroche comme : PVC, céramique, verre, cuivre, zinc, métal, bois, etc. ...

SUPER TERRENO peut être recouvert par tous types de peintures à séchage conventionnel aussi bien en phase aqueuse que solvantée.

INTERIEUR / EXTERIEUR

CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE) valeur limite CE de ce produit (catégorie cat. A/i) : 140 g/L (2010).

CE PRODUIT CONTIENT AU MAXIMUM 68,4 G/L.

FAMILLE	AFNOR T 36-005 Famille 1 classe 7b2
COMPOSANTS LIANT	Résines copolymères acryliques
DENSITE à 20°	1.41 g/ml ± 0.03
VISCOSITE à 20°C	95-100 KU
EXTRAIT SEC EN POIDS	64.10% ± 2 %
EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	48.20% ± 2 %
DILUTION	5 % maximum
SECHAGE	En surface : 3 à 4 heures, Recouvrable : 6 heures (finition eau) / 24 heures (finition solvant)
ASPECT	Mat soyeux - 10 % à 60°
RENDEMENT MOYEN	10 à 12 m ² /L
COULEUR	Blanc
CONDITIONNEMENT	0.750L / 3L

MISE EN OEUVRE

PREPARATION DES SUPPORTS

Elle devra être conforme au DTU en vigueur. Bien homogénéiser le produit avant son application.

Les supports à peindre neufs doivent être propres, secs, et dégraissés.

Les anciens métaux non pulvérulents, les traces d'oxyde doivent être éliminées, les anciennes peintures adhérentes dégraissées et poncées.

- Sur métaux ferreux: sabler ou poncer à vif pour éliminer complètement la rouille.
- Sur métaux non ferreux : dégraisser et sécher avant mise en peinture.

FICHE TECHNIQUE

CONDITIONS CLIMATIQUE	Conformément à la norme NF P 7 4 - 2 0 1 - 1. En travaux d'extérieur, la température ne devra pas être inférieure à + 5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % d'humidité relative. En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +8°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 65 % d'humidité relative.
NOMBRE DE COUCHES	Une couche
MATERIEL D'APPLICATION	Brosse, Rouleau ou Pistolet
NETTOYAGE	Eau avant séchage.
PRECAUTIONS	<p>Directives 67/548/EC et 1999/45/EC: La classification du produit a été établie en conformité avec la Directive 67/548/EC et la Directive 1999/45/EC, en adaptant leurs dispositions au Règlement (EC) n°1907/2006 Règlement REACH). N: R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique</p> <p>Règlement n° 1272/2008 (CLP) :</p> <p>La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP). Aquatic Chronic 2: Dangersité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2</p> <p>Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.</p> <div data-bbox="517 1160 632 1272" data-label="Image"></div> <p>Indications de danger:</p> <p>Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Conseils de prudence:</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets..</p> <p>Informations complémentaires: EUH208: Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>Voir la Fiche de donnée de sécurité.</p>

CONSERVATION dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

ENVIRONNEMENT Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement dans des conditions normales d'utilisation.
En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jetez pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ni dans l'égout.

DECHETS  Tous les composants de ce produit doivent être rapportés à la déchetterie rattachée à votre commune. CED : 080112.